



ENREGISTRER UN DEPART TEMPORAIRE

Un départ temporaire vous permet d'indiquer l'absence provisoire d'un bateau de son emplacement attribué vers un autre emplacement de votre port ou hors de celui-ci.

Cette fiche pratique a pour but de vous décrire les étapes à suivre pour enregistrer correctement un départ temporaire.

Créer un départ temporaire en 3 étapes :

1

Ouvrir la fiche du contrat concerné par l'absence du bateau sur le port.



2

La fiche du contrat s'ouvre, déroulez la liste « Sélectionnez l'action ».

Choisissez « **Départ temporaire** ».

Une nouvelle fenêtre vous indiquant tous les départs temporaires apparaît.



3

Cliquez sur « Nouveau Départ Temporaire ».

La fenêtre se met à jour, vous pouvez y sélectionner la date de départ, la date de retour et le lieu de départ. Puis, cliquez sur « **Enregistrer** ».

Le départ temporaire est créé, vous pouvez renseigner un nouveau contrat ou une nouvelle réservation sur cet emplacement.

